

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 20 Octobre 2023

Le 20 Octobre 2023 à 16 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 16 Octobre 2023 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Etaient présents :

Pierre CASALTA, Antoine ETTORI, Michel ISTRIA, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Jean Pierre TOLINI, Philippe TROUSSEL

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

Nathalie TRAMONI à Don Georges SIMEONI

Était absent :

Jean-François DURAZZO

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de procurations : 1

Secrétaire de séance : Philippe TROUSSEL

Délibération 2023-36 du 20 Octobre 2023 : Délibération pour une demande de dérogation au RNU concernant le permis de construire PC02A03523N0004 de Madame CASALTA et Monsieur GUYONNET

Le Maire expose : Afin de permettre l'accession à la propriété au titre de résidence principale pour un jeune couple résidant et travaillant sur la commune.

Le conseil municipal sollicite une dérogation aux règles du RNU dans le cadre du recours gracieux introduit par Madame Casalta Pauline et Monsieur Guyonnet Rémi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire de notifier cette délibération à Mr le Sous-Préfet

Votes	
Pour	9
Contre	0
Absentions(s)	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20231020-2023-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2023

Affichage : 23/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 23 Octobre 2023,

Le maire

Par délégation du Maire,

Don Georges SIMEONI

Le 2ème adjoint,

Pierre Antoine SECONDI

Le secrétaire de séance

Philippe TROUSSEL